



École Nationale Supérieure de  
Mécanique et des Microtechniques

## EXTRAIT DE DELIBERATION N° 10

**CFVU  
DU 17 JUIN 2021**

- *Nombre de membres en exercice* : 22
- *Nombre de membres présents* : 9
- *Nombre de membres représentés* : 2
- *Quorum* : 11

### **Ajout porté sur les sur les règlements de scolarité**

Les membres de la CFVU approuvent à l'unanimité des votants, l'ajout d'un article sur la liberté d'expression, la laïcité et la neutralité aux règlements de scolarité (cf. annexe n°2).

### **↳ VOTE :**

- **Votant :** 11
- **Non-participation au vote :** 0
- **Abstention :** 0
- **Suffrages exprimés :** 11
- **Pour :** 11
- **Contre :** 0

*Fait à Besançon, le 17 juin 2021*



**Professeur Pascal VAIRAC  
Directeur de l'ENSMM**

## Proposition d'ajout d'un article dans les règlements de scolarité FISE et FISA

### Règlement de scolarité FISE

#### Titre 5 article 1

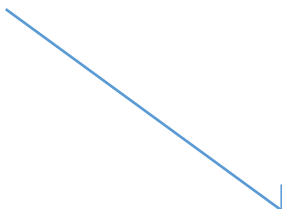
...

En cas d'absence excusée à une évaluation ou à un examen, l'élève doit prendre contact avec l'enseignant concerné, dans les 72h suivant son retour. L'enseignant concerné définit puis informe l'élève des nouvelles modalités de contrôle des connaissances retenues pour le semestre considéré.

Les élèves ont une obligation de consultation régulière de leur courrier électronique de l'école. Ils doivent également répondre dans les délais les plus brefs aux demandes faites par l'administration. Ils sont, de plus, tenus de rendre cette boîte de courrier électronique accessible par son nettoyage régulier.

#### Article 2 : liberté d'expression, laïcité et neutralité

Dans le respect de la neutralité et de la laïcité, les étudiants disposent de la liberté d'information et d'expression. Ils exercent cette liberté dans des conditions qui ne nuisent pas aux activités s'inscrivant dans les missions de l'établissement et qui ne troublent pas l'ordre public. Les principes de laïcité et de neutralité impliquent que les étudiants ne manifestent pas leurs convictions politiques ou leurs croyances religieuses, sous quelque forme que ce soit, écrite comme orale. Sont strictement interdits les actes de prosélytisme, les manifestations de discrimination, les incitations à la haine et toute forme de pression physique et psychologique visant à imposer un courant de pensée religieux, philosophique ou politique qui s'opposerait au principe de laïcité applicable à l'ENSMM. Aucune raison d'ordre religieux, philosophique, politique ou considération de sexe ne pourra être invoquée pour refuser de participer à certains enseignements, empêcher d'étudier certains ouvrages ou auteurs, refuser de participer à certaines épreuves d'examen, contester les sujets, les choix pédagogiques ainsi que les examinateurs. Pour certains enseignements, et notamment les séances de travaux dirigés, de travaux pratiques ou tout autre enseignement comportant la manipulation de substances ou d'appareils dangereux et/ou nécessitant le port de tenues vestimentaires adaptées, les usagers concernés devront adopter une tenue appropriée aux impératifs d'hygiène et de sécurité sous peine d'exclusion de la séance. Le port de tenues ne permettant pas l'identification des usagers est prohibé.



Ce paragraphe faisait partie de l'article 1  
dans le règlement précédent

## Règlement de scolarité FISA

### Titre 4 article 1

...

Les élèves ont une obligation de consultation régulière de leur courrier électronique de l'école. Ils doivent également répondre dans les délais les plus brefs aux demandes faites par l'administration. Ils sont, de plus, tenus de rendre cette boîte de courrier électronique accessible par son nettoyage régulier.

### **Article 2 : liberté d'expression, laïcité et neutralité**

Dans le respect de la neutralité et de la laïcité, les étudiants disposent de la liberté d'information et d'expression. Ils exercent cette liberté dans des conditions qui ne nuisent pas aux activités s'inscrivant dans les missions de l'établissement et qui ne troublent pas l'ordre public. Les principes de laïcité et de neutralité impliquent que les étudiants ne manifestent pas leurs convictions politiques ou leurs croyances religieuses, sous quelque forme que ce soit, écrite comme orale. Sont strictement interdits les actes de prosélytisme, les manifestations de discrimination, les incitations à la haine et toute forme de pression physique et psychologique visant à imposer un courant de pensée religieux, philosophique ou politique qui s'opposerait au principe de laïcité applicable à l'ENSMM. Aucune raison d'ordre religieux, philosophique, politique ou considération de sexe ne pourra être invoquée pour refuser de participer à certains enseignements, empêcher d'étudier certains ouvrages ou auteurs, refuser de participer à certaines épreuves d'examen, contester les sujets, les choix pédagogiques ainsi que les examinateurs. Pour certains enseignements, et notamment les séances de travaux dirigés, de travaux pratiques ou tout autre enseignement comportant la manipulation de substances ou d'appareils dangereux et/ou nécessitant le port de tenues vestimentaires adaptées, les usagers concernés devront adopter une tenue appropriée aux impératifs d'hygiène et de sécurité sous peine d'exclusion de la séance. Le port de tenues ne permettant pas l'identification des usagers est prohibé.